

2022-0195  
2022-01-20

LANXESS Corporation

PREVENTOL<sup>MD</sup> IT 14 MV AGENT DE CONSERVATION

COMMERCIAL

SOLUTION

Microbiocide industriel pour usage dans les latex de polymères, peintures, revêtements, encres, adhésifs, matériaux de construction (calfeutrages et enduits protecteurs), fluides pour le travail des métaux, carburants, bois, systèmes d'électrodéposition, produits antimoisissures pour papeteries, tours de refroidissement à recirculation d'eau industrielles, eaux d'injection des gisements pétrolifères.

**PRINCIPES ACTIFS:**

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ..... 11,81%  
2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one ..... 3,46%

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 34397

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**



**POISON**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET: 1 L – 1200 L

LANXESS Corporation  
111 RIDC Park West Drive  
Pittsburgh, PA 15275-1112  
1-800-LANXESS

## **MISES EN GARDE :**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel ou toxique en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Peut-être mortel si inhalé. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Corrosif pour les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré du produit ou contaminés par celui-ci.

L'utilisateur doit enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter selon les symptômes.

## **MODE D'EMPLOI**

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

L'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre législation fédérale ou provinciale applicable.

Consulter l'organisme de réglementation provincial pour en savoir davantage sur les autorisations requises ou autres exigences pour l'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit.

N'utiliser que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Les cuves de trempage et les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement.

Entreposer le bois d'œuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement.

NE PAS exposer le bois traité à la pluie tout de suite après son traitement. NE PAS faire flotter le bois traité sur un lac, un cours d'eau ou un océan.

## **PEINTURES ET LES REVÊTEMENTS**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries et les champignons dans les revêtements à base d'eau et pigments dispersés, et pour les peintures aqueuses utilisées à des fins architecturales.

Ajouter de 42,6 à 163,7 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir de 6,5 à 25 ppm de matière active isothiazolone. Une dose plus élevée, jusqu'à 262 g par 1 000 kg, fournissant jusqu'à 40 ppm de matière active, peut s'avérer nécessaire pour l'entreposage lorsque la température est extrêmement élevée et humide.

## **ADHÉSIFS, ENCRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est aussi recommandé comme agent de préservation dans le contenant pour les produits industriels tels que les mastics, calfeutrages, ciments à joint, additifs pour le béton, encres et bouillies.

Ajouter de 42,6 à 262 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV pour chaque 1 000 kg de produit pour fournir de 6,5 à 40 ppm d'isothiazolones actifs.

### **ÉMULSIONS DE POLYMÈRES ET LATEX**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries dans la fabrication et l'entreposage des latex de polymères synthétiques et naturels, y compris les acryliques, styrène/butadiène, styrène/butadiène au carboxylate, éthylène/acétate de vinyle, empois et dérivés de polymères.

Ajouter de 42,6 à 262 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir de 6,5 à 40 ppm d'isothiazolones actifs.

REMARQUE : La concentration actuelle de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV nécessaire dépend de facteurs tels que la substance particulière à traiter, la fréquence des contaminations microbiennes anticipées et le niveau de protection requis. Pour assurer un mélange homogène et afin de prévenir des perturbations localisées aux matériaux de latex, il est conseillé de diluer l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV dans de l'eau à raison de 10 fois la quantité de produit avant de l'ajouter lentement au latex, et en agitant dès que possible pendant la production.

### **FLUIDES DE TRAVAIL DES MÉTAUX**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour les fluides de travail des métaux de types solubles ou émulsionnables, tels que les lubrifiants pétroliers émulsionnés et les formules contenant des acides gras alcooliques, de l'huile rouge sulfonée ou du naphthalène sulfonique. Ces fluides sont généralement préparés en diluant le produit concentré 1:40 à 1:60 avec de l'eau. Pour l'entretien d'un système non contaminé, ajouter 21,8 mL par 1 000 L d'émulsion ou 21,8 mL à 41,6 mL toutes les 8 à 12 semaines. Pour un système visiblement contaminé, utiliser une dose initiale de 41,6 mL suivi d'une dose subséquente selon le niveau de traitement décrit plus haut. Une dose plus élevée ou un traitement plus fréquent, ou les deux, peuvent s'avérer nécessaires selon le taux de dilution de l'agent de préservation dans le fluide dilutif, la nature et la gravité de la contamination, le niveau de contrôle requis, l'efficacité de la filtration, la conception du système, etc. L'agent de préservation doit être ajouté à la dilution du fluide de travail des métaux utilisé à l'aide d'une pompe doseuse et dispersé uniformément dans tout le système.

### **CARBURANTS**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries et les champignons dans les hydrocarbures liquides suivants : gaz de pétrole liquéfiés, carburants aviation, produits d'alimentation pour la pétrochimie, kérosène, mazout de chauffage, carburant diesel, mazout lourd et bouillies de charbon.

Ajouter l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV dans une proportion de 7,4 kg à 22,2 kg par 1 million de kg pour l'ensemble du système (carburant et eau) selon le degré de contamination.

**POUR CE QUI EST DES CARBURANTS AVIATION, LES AUTORITÉS FÉDÉRALES DOIVENT ÊTRE CONSULTÉES QUANT À L'ACCEPTABILITÉ DU PRODUIT AVEC TEL TYPE DE MOTEUR ET/OU D'APPAREIL.**

## **BOIS ET PRODUITS DU BOIS**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV, mélangé en réservoir avec du cuivre alcalin quaternaire (ACQ) ou de l'arséniate de cuivre et de chrome (CCA), est recommandé pour la protection du bois et des produits du bois contre la dégradation provenant de la moisissure et du mildiou.

Utilisation avec les solutions d'arséniate de cuivre et de chrome (CCA) : Ajouter entre 37,7 mL et 60,4 mL ou entre 49 grammes et 79 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV (entre 7,5 ppm et 12 ppm de matière active) par 1 000 litres à la solution diluée au CCA au cours du processus de traitement sous pression pour contrôler les moisissures et le mildiou. Lorsque le risque de contamination par les moisissures et le mildiou est extrêmement élevé, on peut utiliser l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV dans une concentration maximale de 30 ppm de matière active (151 mL ou 197 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV par 1 000 litres).

Utilisation avec les solutions de cuivre alcalin quaternaire (ACQ) : Ajouter entre 25,1 mL et 101 mL ou entre 33 grammes et 132 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV (entre 5 ppm et 20 ppm de matière active) par 1 000 litres à la solution diluée à l'ACQ au cours du processus de traitement sous pression pour contrôler les moisissures et le mildiou. Lorsque le risque de contamination par les moisissures et le mildiou est extrêmement élevé, on peut utiliser l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV dans une concentration maximale de 30 ppm de matière active (151 mL ou 197 grammes de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV par 1 000 litres).

Laisser sécher le bois et les produits du bois. Pour obtenir plus de renseignements sur l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et l'élimination du bois traité, communiquer avec le fabricant du produit ou avec l'organisme de réglementation provincial. NE PAS appliquer ce produit sur du bois qui sera utilisé dans l'eau.

## **SYSTÈMES D'ÉLECTRODÉPOSITION**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries, les champignons et les algues dans les systèmes d'électrodéposition à recirculation et les systèmes de rinçage associés. L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV doit être ajouté dans le système de rinçage à circulation, le perméat à ultrafiltre ou le rinçage final à l'eau distillée à un endroit qui assure un mélange uniforme du produit.

Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter de 270 à 936 ppm de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV (de 11,7 à 40,3 L) par 10 000 litres de fluide dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 135 à 402 ppm de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV (de 4,7 à 13,5 L) par 10 000 litres de fluide dans le système chaque semaine ou selon les besoins pour maintenir le contrôle. La fréquence des traitements devra être ajustée selon le taux de dilution de l'agent de préservation dans le fluide dilutif, la nature et la gravité de la contamination, le niveau de contrôle requis, l'efficacité de la filtration, la conception du système, etc.

## **PRODUITS ANTIMOISSURES POUR PAPETERIES, TOURS DE REFROIDISSEMENT À RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELLE ET EAUX D'INJECTION DES GISEMENTS PÉTROLIFÈRES**

## **PÂTES ET PAPIERS**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler le limon bactérien et fongique dans la production du papier. L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV doit être ajouté au système à un endroit qui permet le mélange uniforme, tel que le batteur, le tritrateur ou la pompe d'accumulation.

Ajouter de 0,02 à 0,08 kg de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV tel que fourni par tonne (base sèche) de pâte ou de papier produit, comme dose massive. Au besoin, répéter tous les jours. Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le premier traitement.

#### **TOURS DE REFROIDISSEMENT**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour éliminer le limon des tours contaminées. L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV doit être ajouté au bassin, aux boîtes de distribution ou à tout autre endroit qui lui permet de se disperser rapidement et uniformément dans tout le système.

Ajouter de 0,033 à 0,92 kg de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV tel que fourni par 10 tonnes d'eau dans le système. Cette dose doit être répétée 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce que la contamination soit ramenée à un niveau acceptable.

#### **SYSTÈMES DE LAVEURS D'AIR**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries, les champignons et les algues qui contaminent les systèmes de laveurs d'air industriels. À n'utiliser que pour les systèmes industriels de laveurs d'air qui maintiennent des composants efficaces pour l'élimination du brouillard. Ajouter au puisard du laveur d'air ou au puisard d'eau froide pour assurer un mélange uniforme du produit.

Ajouter de 0,42 à 1,63 kg de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV par 10 000 litres d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination. Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le premier traitement.

#### **EAUX D'INJECTION DES GISEMENTS PÉTROLIFÈRES**

L'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV est recommandé pour contrôler les bactéries formant du limon et les bactéries sulfatoréductrices (formation de sulfure) dans les eaux d'injection des gisements pétrolifères.

Commencer par une dose massive de 6 à 29 ppm de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV tel que fourni selon la gravité de la contamination microbienne.

Ajouter de 14 à 29 ppm de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV tel que fourni (de 1,31 à 2,63 litres par 100 tonnes d'eau) à partir de tout point où le produit pourra se mélanger uniformément dans tout le système. Répéter le traitement après 3 jours ou selon les besoins pour obtenir le contrôle.

Lorsque le contrôle est obtenu, ajouter de 6 à 14 ppm de l'agent de conservation PREVENTOL® 14 MV tel que fourni (de 0,53 à 1,31 litres par 100 tonnes d'eau) tous les 7 jours ou selon les besoins pour maintenir le contrôle.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. L'élimination à ciel ouvert est interdite. Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ou transporter dans des contenants de métal non doublés.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.